

Extrait du registre des délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 04 avril 2025

N° 2025.10

Objet : Participation appliquée pour le repas des anciens 2025.

Date de Convocation

Le 18 mars 2025

Le quatre avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis.

Etaient présents :

Mme Guylène BIGOT, Mme Bénédicte BEYENS, M. Philippe BEAUVAIS, M. Daniel BATARD
M. Gilles BACHELET, Mme Jacqueline DUPRAT, Mme Sophie FOURNIAU, Mme Eliane
FAVRON, Mme Aurélie SCHEMEL.

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Absents excusés : M. Laurent RICHARD, Mme Katia CHAUVET, Mme Pascale
AUDEBRAND, Mme Sophie RANDUINEAU, Eric HENNEGUELLE, Mme Françoise
MORISSE, Mme Fabienne TURBERT, Mme Martine DELIGEON.

Présents : 09

Représentés : 00

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline DUPRAT

Votants : 09

Madame Guylène BIGOT, Vice-Présidente du C.C.A.S, expose au Conseil d'Administration que le repas des anciens est un moment fort pour les seniors et qu'il constitue un lien social important pour ce public.

Tout en faisant face à un contexte budgétaire compliqué, il est important de maintenir cette rencontre importante de l'année, notamment afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Depuis 2024, une participation est demandée aux bénéficiaires.

Pour cette année 2025, il est proposé de faire payer le repas et de limiter le nombre d'inscrits à 130 bénéficiaires.

Aussi, la Vice-Présidente propose une participation de 14€, en faveur :

- des bénéficiaires : personnes montoises de 75 ans et plus, au moment du repas, ainsi qu'à leur conjoint(e) ou concubine(e) vivant à la même adresse,
- des résidents montois de l'EHPAD de la Vasselière et des accompagnants,
- des éventuels enfants porteurs d'un handicap vivant au domicile des personnes bénéficiaires du repas,
- des membres du Conseil d'Administration,
- des Conseillers municipaux,

Madame La Vice-Présidente propose une participation de 34€, en faveur :

- du Maire/Président du CCAS et les Adjoints
- des conjoint(e)s ou concubin(e)s des membres du Conseil d'Administration, des Conseillers municipaux, des Adjoints et de la conjointe du Président du CCAS.

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

16/04/2025 SLOW

ID : 037-263701633-20250404-202510-DE

Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour et 3 abstentions

- **De voter le repas à 14€ en faveur :**
 - des bénéficiaires : personnes montoises de 75 ans et plus, au moment du repas, ainsi qu'à leur conjoint(e) ou concubine(e) vivant à la même adresse,
 - des résidents montois de l'EHPAD de la Vasselière et des accompagnants,
 - des éventuels enfants porteurs d'un handicap vivant au domicile des personnes bénéficiaires du repas,
 - des membres du Conseil d'Administration,
 - des Conseillers municipaux,
- **De voter le repas à 34€ en faveur :**
 - du Maire/Président du CCAS et les Adjoints
 - des conjoint(e)s ou concubin(e)s des membres du Conseil d'Administration, des Conseillers municipaux, des Adjoints et de la conjointe du Président du CCAS
- **De dire qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.**

La secrétaire de séance,
Jacqueline DUPRAT



Pour extrait conforme,

Vice-Présidente,
Guylène BIGOT

